

Programme de bourses de réussite à la MAÎTRISE de la Faculté des études supérieures et postdoctorales octroyées aux étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences sociales¹

1. Objectifs du programme des bourses de réussite

Le programme des bourses de réussite vise à fournir une aide financière aux étudiantes et étudiants inscrits dans un programme de maîtrise de la Faculté des sciences sociales (FSS).

2. Admissibilité au programme des bourses de réussite

Tout étudiante ou étudiant inscrit à temps complet² dans un programme de maîtrise de la FSS est admissible aux bourses du programme des bourses de réussite³.

Pour être admissible à chacun des jalons, il faut respecter l'échéancier prévu au plan du programme d'étude.⁴

Voici des aspects à considérer quant au compte des sessions :

- S'il doit effectuer une session ou une année de scolarité préparatoire, l'étudiant(e) profitera d'un arrêt du compte des sessions d'une ou deux sessions, tout dépendamment de la durée de sa scolarité préparatoire.
- Un changement de programme au sein d'un même cycle d'études (45 crédits minimum), ne ramène pas à zéro le compte des sessions. Or, la réalisation d'un 2^e diplôme d'un même cycle d'études ramène à zéro le compte des sessions si l'étudiant(e) a diplômé dans le cadre de son 1^{er} programme d'études.
- L'arrêt des études pour **1 à 2 sessions** consécutives n'entraîne pas l'arrêt du compteur des sessions.
- L'arrêt des études pour un **minimum de 3 sessions** consécutives entraîne l'arrêt du compteur des sessions, lequel indiquera le compte de la dernière session d'inscription.
- L'échec à franchir une étape dans le délai prescrit n'interdit pas le versement lié au franchissement des étapes suivantes. Par exemple, un étudiant(e) à la maîtrise en science politique avec mémoire qui terminerait sa scolarité au terme de sa 4^e session au lieu de sa

¹ La dernière mise à jour de ce document a été effectuée le 20 juin 2021.

² Temps complet= être inscrit à au moins 12 crédits de cours ou à un bloc de crédits de recherche ou à un stage de 9 crédits conférant le statut à temps complet. Il faut être inscrit à **temps complet dans son programme** à la session au cours de laquelle il franchit une étape prévue dans le plan. L'étudiant(e) doit également demeurer inscrit à temps complet au moment du dépôt de l'essai.

³ L'étudiant(e) boursier d'organismes subventionnaires interdisant le cumul de bourses n'est pas admissible au programme des bourses de réussite. Il est de sa responsabilité de connaître les règles de l'organisme qui le finance et de les respecter.

⁴ Voir tableau des pages 4 et 5.

3^e session, comme prescrit, ne recevra pas la bourse associée à la fin de la scolarité. Or, il pourra tout de même obtenir les bourses subséquentes s'il respecte les délais prescrits. Il faut noter cependant que le compte des sessions ne s'arrête pas si un étudiant ne réussit pas une étape, sauf pour les situations jugées exceptionnelles par la direction de programme (voir le point 6).

Pour en apprendre davantage sur l'application de ces modalités, consultez l'agente de gestion des études associée à votre programme d'études.

3. Bourse allouée dans le cadre du programme des bourses de réussite à la maîtrise

Le montant maximal pouvant être perçu au cours d'études de maîtrise est de 1 400 \$⁵, lequel est réparti en trois versements. Pour obtenir chacun de ces versements, il faut franchir des étapes du programme, tout en respectant les échéanciers prévus. Le tableau 1 présente les sommes d'argent reçues après l'accomplissement des étapes à franchir.

Tableau 1 : Étapes et montants du programme des bourses de réussite à la maîtrise

	Étape	Montant
1	Activité du programme	420 \$
2	Dépôt initial	700 \$ <i>(Montant dégressif : 350 \$)</i>
3	Jalon sur mesure ⁶	280 \$
	Total	1 400 \$

4. Durée du programme des bourses de réussite

Le programme des bourses de réussite s'échelonne sur un maximum de 7 sessions écoulées suivant et incluant la 1^{re} session d'inscription.

4.1 Compte des sessions

Le tableau 2 présente le compte des sessions pour les deux années d'études d'un étudiant(e), dont la 1^{re} inscription serait à l'automne 2013 (entrée à l'automne). Il est important de noter que le

⁵ Le montant des sommes allouées au franchissement de chacune des étapes est sujet à révision en tout temps selon les disponibilités financières.

⁶ L'étape « jalon sur mesure » consiste en une activité à réaliser, laquelle peut différer d'un programme d'études à l'autre. Référez à la dernière colonne du tableau 4 de ce document pour connaître l'activité qui s'applique.

programme des bourses de réussite s'applique sur la base d'une année universitaire, laquelle comporte 3 sessions (automne, hiver et été).

Tableau 2 : Calendrier prévu (entrée à l'automne)

	Automne	Hiver	Été
Année 01	Automne 2013 Session 01	Hiver 2014 Session 02	Été 2014 Session 03
Année 02	Automne 2014 Session 04	Hiver 2015 Session 05	Été 2015 Session 06

Si l'étudiante ou l'étudiant ne s'inscrit pas à la session d'été 2014 et qu'il reprend ses études à l'automne 2014, le compteur des sessions ne s'arrête pas. L'automne 2014 correspond donc à la 4^e session du cheminement, et non à la 3^e.

Le tableau 3 présente un exemple du compte des sessions pour les deux années d'études, dont la 1^{re} inscription serait à l'hiver 2014 (admission à l'hiver).

Tableau 3 : Calendrier prévu (admission à l'hiver)

	Hiver	Été	Automne
Année 01	Hiver 2014 Session 01	Été 2014 Session 02	Automne 2014 Session 03
Année 02	Hiver 2015 Session 04	Été 2015 Session 05	Automne 2015 Session 06

Si l'étudiante ou l'étudiant ne s'inscrit pas à la session d'été 2014 et qu'il reprend ses études à l'automne 2014, le compteur des sessions ne s'arrête pas. L'automne 2014 correspond donc à la 3^e session du cheminement, et non à la 2^e.

5. Présentation du programme des bourses de réussite à la maîtrise

Le tableau 4 présente le programme des bourses de réussite s'appliquant à la maîtrise. Il indique, pour chaque programme, la session maximale où une étape donnée doit être franchie. Par exemple, « session 03 » signifie que l'étape doit être franchie au plus tard à la 3^e session d'inscription à la maîtrise. L'étudiante ou l'étudiant qui franchirait cette étape plus tôt, à la 2^e session par exemple, pourra recevoir sa bourse s'il en fait la demande à ce moment.

5.1 Admission à l'hiver ou autres cheminements particuliers liés à la scolarité préparatoire

L'étudiante ou l'étudiant admis à la session d'hiver ou qui, en raison de la réalisation d'une scolarité préparatoire, devient admissible au plan de soutien qu'à la session d'hiver, **peut choisir de ne pas s'inscrire à la session d'été suivante, celle de la 1^{re} année dans son programme**, et ce, s'il n'y a pas suffisamment de cours offerts à cette session d'été pour être inscrit à temps complet ou si sa direction de recherche considère qu'il est trop tôt dans son cheminement pour s'inscrire à un bloc de crédits de recherche. S'il ne s'inscrit pas à la session d'été (session 2), le compteur des sessions continue de tourner, mais il ou elle pourra tout de même recevoir la bourse prévue à la session 2, (l'été), à la session suivante, celle d'automne (session 3).

6. Situations justifiant un report des échéances

L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif scolaire exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.

Tableau 4 : Programme des bourses de réussite à la maîtrise

Programme des bourses ⁷ maîtrise	Activité du programme	Dépôt initial ⁸ Possibilité de recevoir une bourse de 700\$ <u>ou</u> une bourse de 350 \$		Jalon sur mesure ⁹
		BOURSE : 420 \$	BOURSE : 700 \$ (montant complet)	
Maîtrise en affaires publiques (mémoire)	SESSION 2 Réussite d'un cours de la règle 1 POL-7003, POL-7004, SOC-7101, SOC-7146	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en affaires publiques (stage)	SESSION 5 Début du stage	SESSION 6 Dépôt initial du rapport analytique	SESSION 7 Dépôt initial du rapport analytique	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en anthropologie (mémoire)	SESSION 2 Réussite du cours ANT-6014 <i>Projet de recherche</i>	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 4 Retour de terrain
Maîtrise en criminologie (mémoire)	SESSION 4 Dépôt du projet de mémoire	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 6 Fin de la collecte de données
Maîtrise en économique (mémoire)	SESSION 4 Réussite du cours ECN-6700 <i>Atelier de recherche</i>	SESSION 5 Dépôt initial du mémoire	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 1 Progression à temps complet
Maîtrise en économique (essai)	SESSION 4 Réussite du cours ECN-6520 <i>Préparation au stage</i>	SESSION 5 Dépôt initial de l'essai	SESSION 6 Dépôt initial de l'essai	SESSION 1 Progression à temps complet

⁷ Consulter votre [dossier en ligne](#) pour connaître les modalités s'appliquant à chaque étape.

⁸ Un étudiant ou une étudiante qui fait son dépôt initial à la session prévue dans le plan recevra 700\$. S'il ou elle décale dans le temps son dépôt initial selon ce que prévoit le plan, il ou elle pourra tout de même obtenir un montant dégressif de la bourse de 700\$, soit de 350\$.

⁹ L'étape « jalon sur mesure » consiste en une activité à réaliser par l'étudiant ou l'étudiante, pouvant différer d'un programme à l'autre. C'est pour cette raison qu'il est dit « sur mesure ».

Programme des bourses ⁷ maîtrise	Activité du programme	Dépôt initial ⁸ Possibilité de recevoir une bourse de 700\$ <u>ou</u> une bourse de 350 \$		Jalon sur mesure ⁹	
		BOURSE : 420 \$	BOURSE : 700 \$ (montant complet)	BOURSE : 350 \$ (montant dégressif)	BOURSE : 280 \$
		Maîtrise en psychologie	SESSION 2 Réussite du « Séminaire de mémoire »	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire
Maîtrise en relations industrielles (mémoire)	SESSION 4 Dépôt du projet de mémoire	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 1 Progression à temps complet	
Maîtrise en relations industrielles (essai ou stage/IPMT)	SESSION 4 Dépôt du projet de stage ou du projet d'intervention	SESSION 6 Dépôt initial de l'essai ou du rapport d'intervention	SESSION 7 Dépôt initial de l'essai ou du rapport d'intervention	SESSION 1 Progression à temps complet	
Maîtrise en science politique (mémoire)	SESSION 4 Présentation du projet de recherche	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	-	SESSION 4 Scolarité terminée (cours)	
Maîtrise en science politique (stage)	SESSION 4 Dépôt initial du rapport de fin d'études	SESSION 6 Dépôt du rapport de stage	-	SESSION 4 Scolarité terminée (cours)	
Maîtrise en travail social (mémoire)	SESSION 4 Dépôt du projet de mémoire	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 6 Fin de la collecte de données ¹⁰	
Maîtrise en service social (projet d'intervention et essai)	SESSION 4 Dépôt du projet d'intervention ou de l'essai	SESSION 6 Dépôt initial de l'essai	SESSION 7 Dépôt initial de l'essai	SESSION 5 Dépôt du rapport d'intervention	

¹⁰ Ce changement de session pour la réussite du jalon sur mesure au programme de maîtrise avec mémoire en travail social est effectif pour les étudiantes et étudiants qui atteignent ce jalon à compter de la session d'été 2015.



Programme des bourses ⁷ maîtrise	Activité du programme	Dépôt initial ⁸ Possibilité de recevoir une bourse de 700\$ <u>ou</u> une bourse de 350 \$		Jalon sur mesure ⁹
		BOURSE : 420 \$	BOURSE : 700 \$ (montant complet)	
Maîtrise en sociologie (mémoire)	SESSION 3 Approbation du choix du directeur de recherche par le directeur de programme	SESSION 6 Dépôt initial du mémoire	SESSION 7 Dépôt initial du mémoire	SESSION 4 Scolarité terminée (cours)
Maîtrise en sociologie (stage)	SESSION 2 Avoir réalisé 24 crédits de scolarité cours (incluant la scolarité préparatoire)	SESSION 6 Dépôt initial du rapport scientifique	SESSION 7 Dépôt initial du rapport scientifique	SESSION 4 Réussite du stage

7. Période d'application

Le programme des bourses de réussite s'applique sur la base d'une année universitaire, à raison de trois sessions par année (A-H-E). **Le montant des sommes allouées au franchissement de chacune des étapes est sujet à révision en tout temps selon les disponibilités financières.**

Modalités d'attribution des bourses du programme des bourses de réussite

7.1 Planification de l'année universitaire

Au début de chaque année universitaire, il est fortement recommandé de consulter le calendrier des étapes à franchir dans le cadre de son programme d'études, et les modalités qui s'appliquent à chacune, en accédant à son [dossier en ligne](#). L'étudiante ou l'étudiant est invité à présenter son plan à sa direction de recherche pour information et discussion au besoin.

7.2 Demande d'obtention d'une bourse – étape obligatoire pour recevoir les bourses du programme des bourses de réussite

L'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de réclamer le montant qui lui est associé durant la session où il franchit un jalon identifié dans le programme de bourse (tableau 4), et ce en vertu des modalités¹¹ qui s'appliquent à celui-ci.

Il est fortement recommandé de remplir le formulaire « Demande de bourse » le plus tôt durant la session, et ce, même si le jalon sera complété que plus tard. Il ou elle a jusqu'à la dernière journée de la période d'examen de la session indiquée dans le plan pour envoyer le formulaire « demande de bourse ».

Une fois rempli et envoyé, le formulaire est approuvé par trois instances :

1. L'agente à la gestion des études responsable du programme visé;
2. La direction de programme;
3. La direction exécutive de la Faculté des sciences sociales.

➤ DÉLAI DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE :

Toutes les demandes de paiement ne seront autorisées par la direction exécutive de la Faculté des sciences sociales qu'au lendemain de la date limite d'abandon sans mention d'échec. Pour connaître cette date, il suffit de consulter le [calendrier universitaire](#).

Une fois approuvée par la direction exécutive, la demande est acheminée au service des ressources humaines qui procédera à son traitement en vue du versement de la bourse à l'intérieur d'un délai de 30 jours ouvrables.

¹¹ Consulter ces modalités en accédant à votre [dossier en ligne](#).

8. Pour connaître l'état du versement d'une bourse, uniquement dans le cas où votre dossier indique que l'étape a été approuvée, communiquez avec le guichet unique des ressources humaines au vrrh@vrrh.ulaval.ca ou au 418-656-2131 poste 403718.

8.1 Versement de la bourse

➤ **DEUX MODES DE VERSEMENT :**

1. Envoi d'un chèque par la poste, à l'adresse indiquée dans le dossier de l'étudiant(e).
ou
2. Dépôt direct dans le compte bancaire*.
 - Pour adhérer au dépôt direct, veuillez remplir et signer [le formulaire](#).
 - Joindre un spécimen de chèque bancaire personnalisé sur lequel est inscrit SPÉCIMEN.
 - Retourner le formulaire et le spécimen de chèque à l'adresse vrrh@vrrh.ulaval.ca

Pour toute question en lien avec le paiement de votre bourse, communiquez avec le Guichet unique de la Direction des services au personnel au 418 656-2131 poste 403718.

Notez que le Vice-rectorat aux ressources humaines vous transmettra automatiquement un courriel vous informant d'un paiement de bourse dans votre compte bancaire.

Cette démarche ne sera réalisée qu'une seule fois, soit au moment où vous prévoyez faire une première demande de bourse.

Informations

Vincent-Mathieu Vézina

Conseiller à la gestion des études

Faculté des sciences sociales

soutienfinancier@fss.ulaval.ca